**Campagne CNDS 2019**

Pour la campagne CNDS 2019, il convient de distinguer 2 types de demandes :

1. Professionnalisation du mouvement sportif : emploi et apprentissage
2. Projets sportifs fédéraux
3. **Professionnalisation du mouvement sportif : emploi et apprentissage**

PS. Pour ces demandes de subventions, les clubs doivent s’adresser à la DDCSPP de leur département.

* 1. **Développer l’emploi sportif**

Les emplois CNDS :

* Durée : 2 ans (durée restante de l’olympiade
* Plafonds de l’aide : 12 000 € par an et par emploi (plein temps sur 12 mois)
* Nouvelle autorisation : 24 000 €

Les emplois doivent répondre aux objectifs suivants :

* Développement de la pratique fédérale
* Promotion du « sport santé » et du sport entreprise
* Renforcement des politiques d’accueil des scolaires
* Renforcement des actions en matière de lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport

DATE BUTOIR 10 JUIN 2019

* 1. **Accompagner l’apprentissage**
* La formation associée au contrat d’apprentissage doit conduire à une certification figurant à l’annexe II-1 du code du sport
* Un coût résiduel de 300 € par mois reste à la charge de l’employeur
* La subvention est plafonnée à 6 000 € par contrat d’apprentissage

DATE BUTOIR 26 JUILLET 2019

Le portail de l’alternance du ministère du Travail présente plus d’informations, notamment pour une simulation en ligne des salaires et des coûts employeurs relatifs à l’apprentissage :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail%20alternance)

1. **Projets sportifs fédéraux**

La Fédération Française de Football fait partie des fédérations « pilotes » retenues en 2019 pour décliner le projet sportif fédéral.

Seuil d’aide financière : 1 500 €. Il est abaissé à 1 000 € pour les structures situées en ZRR.

**« Le Compte Asso »**

L’outil de gestion « Le Compte Asso » est opérationnel depuis le vendredi 24 mai

Code d’identification nécessaire au dépôt des dossiers : 724

DATE BUTOIR : 15 JUIN 2019

**Les thématiques**

Le plan Ambition 2020 comporte 5 grands objectifs majeurs tournés vers le football amateur :

1. le renforcement de l’engagement dans le football : renforcer l’engagement de toutes les familles (Licenciés, Dirigeants, Bénévoles, Familles)
2. le développement de l’offre de pratiques : déployer le Foot Loisir («foot à la carte ou compétitif sans montée / descente») sur tout le territoire (Ligues, Districts & Clubs) pour répondre aux attentes de nos licenciés
3. le renforcement du rôle socio-éducatif du football : déploiement du PEF – lutte contre la violence et les discriminations – inclusion des publics en difficulté
4. le développement de la structuration des clubs : développement du Label jeunes – développement du label Ecole de Football féminin
5. le recrutement et fidélisation des éducateurs et arbitres